

9.4 Hallucinogènes naturels et synthétiques

Agnès Cadet-Tairou, Sayon Dambélé

Les substances hallucinogènes provoquent des distorsions des perceptions visuelles, auditives, spatiales et temporelles et de la perception de soi-même. Elles sont présentes dans certains végétaux (hallucinogènes naturels), ou produites chimiquement (hallucinogènes synthétiques).

Les principales substances hallucinogènes naturelles consommées sont contenues dans les champignons hallucinogènes. Ceux-ci peuvent pousser en France (principalement les psylocybes) ou être exotiques (mexicains, hawaïens, colombiens...). Les plantes hallucinogènes ou les préparations à base de plantes comme la *Salvia divinorum*, la plus consommée après les champignons, le *Datura stramonium*, l'ayahuasca, l'iboga, la rose des bois ou encore le peyotl connaissent une diffusion nettement plus modeste. La plupart des principes psychoactifs de ces plantes sont inscrits, en France, sur la liste des stupéfiants, à l'exception notable de la salvinorine A, présente dans la *Salvia* [206].

Les hallucinogènes synthétiques les plus connus, beaucoup moins consommés que les champignons, sont [38] :

- le LSD, ou acide lysergique, parfois appelé « trip » ou « acide », que l'on trouve, le plus souvent, directement sous forme liquide (« goutte ») ou déjà déposé sur un buvard. Il s'agit d'un stupéfiant.
- la kétamine, substance utilisée comme anesthésique vétérinaire et humain, qui entraîne, à dose modérée, des effets euphorisants et une ébriété particulière, « cotonneuse », et, à dose plus forte, des hallucinations mais aussi des effets dissociatifs (sensation de rupture de l'unité psychique et corporelle). On la trouve sous forme liquide ou « cuisinée » sous forme de poudre. Elle est classée comme stupéfiant.
- le GHB (gamma-hydroxy-butyrate), substance anesthésique, d'abord euphorisante, puis sédative et amnésiante, ou son précurseur, le GBL

(gamma-butyrolactone), un solvant industriel, transformé en GHB par l'organisme après absorption. Si seul le GHB est classé sur la liste des stupéfiants, le GBL est interdit à la vente et à la cession au public depuis septembre 2011.

D'autres produits synthétiques, plus confidentiels, présentent des propriétés hallucinogènes, en général associées à des effets stimulants, tels le 2C-B par exemple. C'est le cas notamment d'un grand nombre des nouveaux produits de synthèse (voir chapitre 9.8) [149].

DES SUBSTANCES SURTOUT ESSAYÉES PAR LES PLUS JEUNES

Les champignons hallucinogènes, même si leur usage reste faible en population générale adulte, sont parmi les produits illicites les plus expérimentés après le cannabis par les moins de 30 ans. En 2010, seules 3,2 % des personnes âgées de 18-64 ans en ont déjà consommé au moins une fois dans leur vie (4,9 % chez les hommes et 1,6 % chez les femmes), mais ce niveau est plus élevé (6,7 %) chez les 26-34 ans, traduisant ainsi un fort phénomène générationnel (tableau 1) [12]. La consommation au cours de l'année ne concerne, quant à elle, pas plus de 0,2 % des 18-64 ans. Elle est maximale entre 18 et 25 ans (0,9 %).

L'expérimentation du LSD en population générale est encore plus faible (1,8 % des 18-64 ans en 2010). Là encore, ce sont les jeunes générations qui l'ont le plus fréquemment essayé, la part la plus importante étant celle observée chez les 26-34 ans (3,4 %). L'usage au cours de l'année passée ne concerne que 0,2 % des 18-64 ans, dont 0,6 % des 18-25 ans, classe d'âge la plus consommatrice.

L'usage des autres hallucinogènes (naturels et synthétiques) n'est pas assez répandu en France pour être appréhendé par l'intermédiaire des enquêtes en population générale.

Tableau 1 - Fréquence de l'expérimentation de champignons hallucinogènes et de LSD selon l'âge et le sexe parmi les 18-64 ans (%), en 2010

	18-64 ans	18-25 ans	26-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	Hommes	Femmes
Champignons hallucinogènes	3,2	4,9	6,7	3,0	1,9	0,5	4,9	1,6
LSD	1,8	2,1	3,4	1,4	1,3	0,9	2,7	0,9

Source : Baromètre santé 2010 (INPES)

Parmi les jeunes de 17 ans interrogés en 2011, 3,5 % ont déjà expérimenté les champignons hallucinogènes et 1,7 % le LSD, les garçons apparaissant deux fois plus expérimentateurs que les filles pour ces deux substances [222]. En revanche, l'usage de kétamine ou de GHB/GBL reste extrêmement confidentiel dans cette population (tableau 2).

Tableau 2 - Fréquence de l'expérimentation de champignons hallucinogènes et de LSD à 17 ans selon le sexe (%), en 2011

	Garçons	Filles	Ensemble
Champignons hallucinogènes	4,8	2,1	3,5
LSD	1,7	0,9	1,3
Kétamine	0,6	0,5	0,6
GHB	0,5	0,5	0,5

Source : ESCAPAD 2011 (OFDT)

L'expérimentation des champignons hallucinogènes chez les jeunes adultes (18-25 ans) connaît une légère hausse entre 2005 et 2010 (de 2,8 % à 3,2 %), classe d'âge courante des premières prises, mais l'usage au cours de l'année passée et l'expérimentation chez les jeunes de 17 ans sont stables. Les autres mesures ne montrent pas d'évolution significative [12, 19, 156, 222].

CONSOMMATIONS EN ESPACE FESTIF ET DANS LES MILIEUX INITIÉS

Attrait dans l'espace alternatif

Les substances hallucinogènes sont essentiellement consommées dans les espaces festifs dits « alternatifs » de type free parties, rave parties et « zones off » des festivals, ou dans les espaces privés [206, 210]. Une étude menée en 2004-2005 auprès de la population rencontrée dans les espaces festifs orientés vers la musique techno montre l'intérêt particulier porté dans ces milieux aux substances hallucinogènes : les champignons hallucinogènes y ont été expérimentés par 54,9 % des personnes interrogées, le LSD par 45,4 % et la kétamine par 16,4 % (tableau 3). La part des expérimentateurs est maximale dans l'espace alternatif où huit répondants sur dix ont déjà consommé des champignons hallucinogènes – autant que la cocaïne –, alors que l'expérimentation apparaît moindre dans les clubs. Les usages restent plus souvent occasionnels

que ceux d'autres substances. Seules 12,4 % des personnes rencontrées avaient consommé des champignons au cours du mois passé, les chiffres correspondants pour le LSD et la kétamine étant respectivement de 10,5 % et 2,3 % [210].

Tableau 3 - Fréquence de l'expérimentation et de l'usage récent de substances hallucinogènes parmi les usagers de l'espace festif « techno »

	Expérimentation (%)		Usage récent (%)	
	Population fréquentant l'espace festif techno	Sous-population de l'espace alternatif	Population fréquentant l'espace festif techno	Sous-population de l'espace alternatif
Champignons hallucinogènes	54,9	81,1	12,4	24,8
LSD	45,4	71,4	10,5	23,5
Kétamine*	16,4	23,1	2,3	6,5

* Depuis 2004, année de réalisation de l'enquête, la situation, s'agissant de la kétamine, a probablement évolué compte tenu de sa diffusion croissante.

Source : Enquête « Quanti-festif » 2004-2005 (TREND/OFDI)

Des profils d'usagers diversifiés

Les enquêtes ethnographiques permettent de cerner différents profils de consommateurs que l'on peut schématiquement présenter [38, 210] :

- des usagers bien insérés socialement, plus âgés que les usagers habituels de psychotropes, consommant dans un cadre privé et connaisseurs des substances hallucinogènes naturelles, utilisées dans le cadre de démarches mystiques (*Salvia divinorum* et *ayahuasca* surtout) ;
- les usagers de l'espace festif techno alternatif (teknival, free parties) : ce sont de jeunes adultes (18-30 ans), souvent marginaux, issus de la culture alternative techno et qui recherchent la radicalité des effets de ces substances (LSD, kétamine), ou encore des usagers plus jeunes, relativement insérés, qui fréquentent cet espace et expérimentent, en contexte festif, toute substance disponible ;
- une population essentiellement masculine, plutôt jeune (moins de 25 ans), en situation de grande précarité, engagée dans une polyconsommation abusive (kétamine surtout, *datura*). Parmi eux, quelques-uns peuvent être consommateurs quotidiens de kétamine ;
- enfin, un ensemble constitué de jeunes en errance, garçons et filles, que l'on retrouve dans les centres urbains, mais qui fréquentent éga-

lement l'espace festif en quête d'affiliation alternative. Ils consomment notamment de la kétamine, dans le cadre d'un polyusage important.

Le GHB/GBL occupe une place à part. Consommé dans certains clubs en contexte festif pour l'ivresse qu'il procure, mais surtout en privé, pour modifier les sensations lors des relations sexuelles, il est essentiellement utilisé par des hommes fréquentant certains milieux gays. Ceux-ci sont également amateurs de kétamine ou encore de nouveaux produits de synthèse. En revanche, la consommation du GHB/GBL par de jeunes « fêtards », trouvant dans cette substance une alternative peu onéreuse à l'alcool qu'ils consomment habituellement, constitue une pratique qui a émergé vers 2008, mais semble devenue très rare.

Bien que leur usage constitue la marque d'un passage par l'espace festif, les hallucinogènes s'intègrent également dans l'éventail des consommations d'une partie des personnes souvent marginalisées qui fréquentent les structures d'accueil et de réduction des risques pour les usagers de drogues. Ainsi, parmi les usagers des CAARUD interrogés fin 2010, 12,9 % ont consommé un hallucinogène au cours du mois précédent : 7,7 % du LSD, 6,5 % de la kétamine et 5,6 % des plantes ou des champignons hallucinogènes [33].

LA KÉTAMINE, UN PRODUIT QUI « GAGNE » DU TERRAIN

L'image de la kétamine, souvent catégorisée par les amateurs de psychotropes comme un anesthésique vétérinaire « destiné aux chevaux et aux éléphants », est classiquement celle d'un produit fort aux effets difficilement contrôlables. Restée longtemps, de ce fait, l'apanage d'une frange d'usagers expérimentés (les travellers), emblématiques de la contre-culture techno, elle suscite, depuis la fin des années 2000, un intérêt croissant de la part des usagers récréatifs de drogues en milieu festif où elle est de plus en plus perçue comme un produit simplement ludique. La kétamine est consommée en majorité dans les milieux alternatifs tech-

nos, mais parfois également en club ou en discothèque. Certains usagers, à la recherche d'expériences extrêmes de dissociation entre le corps et l'esprit (décorporation, expérience de mort imminente, K-hole...) ou de voyages hallucinatoires, la prennent à forte dose, d'autres, souhaitant juste expérimenter la sensation d'ébriété qu'elle procure, la consomment à doses plus faibles.

Comme celle du LSD, la diffusion de la kétamine reste cependant limitée par la crainte qu'elle suscite auprès de nombreux usagers de drogues, même si certains usagers aguerris pensent avoir « domestiqué » son usage [37, 106].

Hétérogénéité des modes d'usage

Les modes d'usage des substances hallucinogènes dépendent de la nature du produit. Les champignons hallucinogènes, comme la plupart des plantes, sont ingérés (mâchés frais ou séchés, crus ou cuits) ou consommés en infusion ou en décoction. La *Salvia* fait exception puisqu'elle est plutôt inhalée à chaud à l'aide d'un bang ou d'une pipe [206]. Le sniff est le mode d'usage le plus répandu de la kétamine, qui est également consommée par injection intramusculaire lorsque des effets radicaux sont recherchés. Le LSD est surtout ingéré sous la forme « buvard » ou « goutte », plus rarement pris par voie oculaire sous la forme de micro-pointe posée sur l'œil. Le GBL/GHB est bu dilué, souvent dans du sirop pour en masquer le goût désagréable.

CONSÉQUENCES DE L'USAGE : PAS DE DONNÉES QUANTITATIVES

La part des patients pris en charge dans les structures sanitaires et sociales pour un problème principalement en lien avec une consommation d'hallucinogènes est très faible (0,2 % en 2011) [182]. Seuls 0,5 % des usagers des CAARUD en 2010 déclarent les hallucinogènes comme étant le produit consommé au cours des 30 derniers jours leur posant le plus de problèmes [33].

Le plus souvent, les hallucinogènes n'entraînent, en effet, ni dépendance ni tolérance, notamment du fait de leur consommation en séquences relativement espacées ; cependant, l'une et l'autre sont observées chez des usagers quotidiens de kétamine.

Les décès enregistrés directement liés à la prise de substances hallucinogènes sont rares. Les effets négatifs évoqués par les usagers sont surtout les *bad trips* décrits comme des malaises « à tonalité cauchemardesque » accompagnés d'angoisse, qui surviendraient en général lors de prises dans un contexte non optimal (personne fatiguée ou espace trop confiné par exemple) [206]. Des effets durables, parfois sur plusieurs jours (usagers « scotchés » ou « perchés »), mais aussi des risques avérés d'accidents ou d'actes inconsidérés liés au vécu délirant sont également mentionnés. Concernant la kétamine, les traumatismes ou blessures que les usagers découvrent après une séquence de consommation (du fait de son effet anesthésiant) constituent en outre un risque accompagnant son usage. Enfin, certains usagers font état des risques de soumission chimique qui peuvent être présents, même en cas de prise volontaire du produit.

Les expériences de consommation d'hallucinogènes sont décrites par des usagers comme pouvant être traumatisantes (« impression de plonger dans la folie »), surtout lorsque les conséquences ressenties n'ont pas été recherchées. C'est particulièrement le cas s'agissant des effets dissociatifs de la kétamine. Enfin, compte tenu d'une variabilité importante des effets d'un individu à l'autre et d'un dosage difficile à adapter, kétamine et GHB/GBL entraînent très facilement la survenue de comas – parfois recherchés par les usagers –, surtout en association avec l'alcool (K-hole ou G-hole) [37, 38, 106].

Les prises régulières de kétamine déclenchent divers problèmes de comportement et seraient susceptibles de conduire à des troubles urologiques [233].

SAISIES ET INTERPELLATIONS RARES

En France, les nombres de saisies et d'interpellations pour usage simple et trafic ou usage-revente de substances hallucinogènes sont très faibles [177]. En effet, celles-ci ne font pas l'objet d'un trafic organisé ou de grande ampleur comme d'autres substances illicites : les champignons hallucinogènes sont cueillis dans les campagnes françaises, ou font l'objet d'autoculture à l'aide de kits achetés par Internet sur des sites spécialisés. Les champignons exotiques, comme la plupart des plantes, sont également essentiellement achetés par ce biais et leur vente en milieu festif reste occasionnelle. Même si sa disponibilité dans le milieu festif alternatif devient plus régulière depuis la fin des années 2000 (pour un prix moyen de 40 à 50 euros le gramme de poudre), la kétamine, majoritairement importée, ne fait pas l'objet d'un marché structuré. Il en va de même pour le LSD, dont la dose s'acquiert, quelle que soit sa forme, pour environ 11 euros. Quant au GHB/GBL, peu consommé, il est également disponible par Internet. Pour ce dernier, comme pour les plantes et champignons, la rareté ou le caractère confidentiel des transactions hors réseau Internet ne permettent pas d'estimer de prix moyen. Ainsi, les quantités saisies, qui connaissent une part importante de variation aléatoire d'une année sur l'autre, ne sont pas réellement représentatives de la présence des substances sur le territoire national. En outre, ces substances hallucinogènes échappent aux kits utilisés lors des contrôles routiers [38].

Les données des services de l'application de la loi concernant les champignons hallucinogènes semblent globalement en baisse entre 2005 et 2009, après une période ascendante. Les interpellations pour usage

simple sont passées de 269 à 66, celles pour usage-revente et trafic de 35 à 7 et les saisies de 26,3 kg à 18,2 kg. On observe en 2010 la survenue d'un pic concernant le volume de champignons saisis (213,8 kg) et d'un accroissement plus modeste du nombre d'interpellations pour usage simple [178].

Les interpellations pour usage simple de LSD sont, après une période de croissance, également en recul depuis 2008 (de 94 cas à 59 cas en 2010), de même que celles pour usage-revente et trafic (de 41 à 14). Les quantités saisies de LSD s'élèvent à 28 411 « supports » en 2010 et ne permettent pas de déterminer de tendance claire, les quantités saisies, erratiques, n'étant pas toutes destinées au marché local français. C'est également le cas des saisies de kétamine qui fluctuent en France depuis 2006. À part la prise exceptionnelle de 2008 (65,5 kg), les saisies de kétamine se situent entre 2 kg et 14 kg. Les saisies de GHB ont atteint un maximum de 2 litres en 2010. Pour ces deux substances, les interpellations sont rares ou même inexistantes selon les années [178].

Repères méthodologiques

Baromètre santé ; DRAMES ; ENaCAARUD ; ESCAPAD ; OSIRIS ; RECAP ; SINTES ; TREND ; TREND Enquête « Quanti festif » ; TREND Étude « Usages contemporains de plantes et champignons hallucinogènes ».